



L'habilitation "APTH" du personnel et la certification Iso.9001 attestent la qualité des prestations de TEP.

TEP



Intervention sur une cuve d'acide.



Enlèvement d'un fût d'huiles usagées.

SPÉCIALISÉE DANS LA COLLECTE DE DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX (DID), TEP MET DEPUIS PLUS DE 50 ANS SON PROFESSIONNALISME AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES COLLECTIVITÉS, PRINCIPALEMENT EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.

ACTIVITÉS

- > Conseil et diagnostic : identification des quantités et des caractéristiques chimiques et biologiques des déchets ; détermination du cadre réglementaire applicable à chaque nature de déchet ; sélection des installations de traitement adaptées.
- > Service global concernant les matières dangereuses : fourniture de conditionnements, gestion des enlèvements, transport, stockage en centre de transit agréé, acheminement des déchets vers les centres d'élimination et suivi administratif.

ATOUTS

- > Forte d'une expérience reconnue depuis 1954, TEP dispose de la certification ISO.9001 depuis 2004 pour la collecte, le stockage et le transport des déchets industriels dangereux.
- > Son conventionnement par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse permet aux clients de TEP de bénéficier d'une subvention de 30% dans la limite de dix tonnes par an et par site de production.
- > TEP dispose d'un centre de transit des déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD), agréé et contrôlé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).
- > Elle s'appuie sur un matériel roulant conforme à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

MOYENS

- > Des chauffeurs dotés d'une habilitation "APTH" pour la manutention comme pour le transport de matières dangereuses.
- > Un matériel soumis aux contrôles réguliers et obligatoires du service des Mines et d'autres établissements agréés.

Outre ses moyens de stockage et de transport, TEP propose aux producteurs de déchets le traitement le mieux approprié et au meilleur coût, ainsi que les moyens correspondants de transport et de stockage.

Une prestation sur mesure, grâce à l'étroite collaboration que cette filiale d'Eaux de Marseille Environnement entretient avec des sociétés agréées et spécialisées dans l'incinération, le traitement physico-chimique, la valorisation et l'enfouissement de ces produits.

Ce service complet, TEP l'assure jusqu'au suivi administratif et réglementaire à travers l'ensemble des formalités nécessaires - bordereaux de suivi, déclarations auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, états trimestriels auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse...

TRANSPORT DES DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX

A chaque type de déchet collecté, correspond une activité spécifique s'appuyant sur une méthode, un type de matériels et un mode de stockage.

> En grande quantité

Solvants usés, eaux résiduaires, bains d'ateliers de traitement de surface, acides et bases, huiles, hydrocarbures : ce sont quelques uns des déchets dangereux collectés par pompage ou par gravité, en grande quantité et dans la limite réglementaire.



Camion citerne de 30 m³.



Manipulation sécurisée de déchets liquides toxiques.

> En quantité dispersée

Les déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD) sont conditionnés depuis un flacon de quelques millilitres seulement jusqu'à un conteneur d'un mètre-cube. Des conditionnements homologués, avec des étiquettes adaptées, que TEP peut vendre ou louer aux clients qui le souhaitent.

Il s'agit par exemple de solvants, d'acides, de bases, d'eaux résiduaires, d'emballages et matériaux souillés, d'huiles, de piles et batteries, de tubes fluorescents, de bombes aérosols, de produits chimiques de laboratoire, de pyralène, mais aussi de déchets ménagers spéciaux (DMS) collectés dans les déchèteries.

TEP récupère aussi le matériel informatique usagé.

Soumis à une réglementation spécifique, les déchets toxiques en quantité dispersée peuvent également concerner les déchets de soins à risques infectieux - aiguilles de seringue, lames, compresses, gants, etc.

Ici encore, des conditionnements adaptés (boîtes sécurisées, cartons doublés, tonnelets plastiques, conteneurs en acier galvanisé...) sont proposés aux clients, avant le démarrage de la collecte.

> Déchets amiantés

TEP transporte des déchets contenant de l'amiante liée (plaques ondulées, tuyaux et canalisation, dalles), mais

aussi des déchets de flochage et calorifugeage (amiante libre).



Conditionnement spécifique pour les déchets amiantés.

Conformément à la réglementation, ceux-ci doivent impérativement être correctement conditionnés, sur palette filmée ou dans un "big bag" double emballage. Avec, pour chaque catégorie d'amiante - liée ou libre -, la pose d'une étiquette jaune ou rouge.

CARTE D'IDENTITÉ

Société anonyme
au capital de 72 400 € créée en 1954.

Siège social :
10 rue Charles Tellier
Z.I. Arnavant - 13014 Marseille

Siège administratif :
Domaine de Provence
135 avenue Braye de Cau
B. P. 51457 - 13785 Aubagne cedex

Tél. : 04 95 05 31 20
Fax : 04 95 05 31 18
www.eauxdemarseille-environnement.fr